

**Réunion publique d'information
sur la Métropole**

Mardi 13 janvier 2015 – 18^e arrondissement

Discours d'Eric LEJOINDRE

Monsieur l'adjoint à la Maire de Paris, Cher
Jean-Louis,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le chargé de mission auprès de la
Maire de Paris, Cher Pierre,

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs,

Je suis évidemment très heureux d'accueillir ce soir en mairie du 18^e cette réunion publique consacrée à la Métropole. C'est la première d'une longue série car nous avons le devoir d'informer et d'écouter les habitants, tout au long du processus qui sera long... La Métropole est un outil qui peut paraître lointain, une « grosse machine » ; et pourtant Nous, responsables politiques, devons veiller à ce que les citoyens soient partie prenante de sa construction. Je me réjouis donc de vous retrouver tous ici ce soir et espère que vous sortirez d'ici en étant convaincus que la Métropole ne pourra pas se passer de l'échelon local que constitue l'arrondissement.

Paris et le 18^e n'ont pas attendu la création de la Métropole du Grand Paris pour travailler et coopérer avec ses communes voisines :

Je pense au contrat de développement territorial signé entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune - qui regroupe 9 communes dont St-Ouen, St-Denis et Aubervilliers – et l'État.

Et des protocoles particuliers ont permis certaines réalisations communes avec la Ville de Paris.

J'y ai d'ailleurs travaillé ces 6 dernières années puisque de 2008 à 2014, en tant que 1^{er} Adjoint, Daniel Vaillant m'avait confié la délégation des relations avec les communes limitrophes.

Je citerai :

- la réalisation, à Saint-Ouen, de logements sociaux dont une bonne partie sera mise à disposition de Paris Habitat pour loger des demandeurs parisiens de logements,
- la validation du prolongement de la ligne T8 de tramway, de la Porte de Paris à Saint-Denis jusqu'à la station Rosa Parks du RER E dont la mise en service est prévue en décembre 2015.

Aujourd'hui, avec la Métropole, nous allons clairement changer d'échelle.

Le premier acte sera au printemps 2015, un protocole de coopération sera signé entre la Ville et la Plaine Commune. Sa rédaction fait actuellement l'objet d'échanges entre les futurs signataires.

Des objectifs communs émergents, notamment l'amélioration des cheminements piétons et cyclables au niveau des portes ou l'aménagement concerté des espaces publics liés aux travaux de prolongement du T3, particulièrement pour la Porte de Clignancourt en raison de la présence du Marché aux Puces.

Mais ce sera surtout l'entrée en application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui marquera l'Acte III de la décentralisation.

La métropole regroupera les communes de Paris, des trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et cinq communes de grande couronne.

Sa création est prévue au 1^{er} janvier 2016.

Il s'agit ni plus ni moins que de créer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et statut particulier, qui regroupera 129 communes !

Ses objectifs sont la mise en œuvre d'actions concrètes, à l'échelon métropolitain dans des domaines comme :

- L'urbanisme avec la mise en place d'un PLU métropolitain
- L'habitat avec une politique métropolitaine du logement social pour plus de logement partout dans la métropole
- Le développement économique avec la création de zones d'activités, pour favoriser l'emploi

- Le domaine des transports.

Le 18^e sera donc au cœur de ce nouveau dispositif.

C'est pour cela que j'ai souhaité être membre de la mission de préfiguration ainsi que d'autres élus du 18^e (Galla BRIDIER et Ian BROSSAT)

Je vais laisser les experts du dossier rentrer dans le détail.

Je vous remercie et laisse la parole à Pierre MANSAT, chargé auprès de la Maire de Paris de coordonner ce travail de concertation.